

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 52

Artikel: Réformes économiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Réformes économiques.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un moment où, de toute part, dans toutes les administrations, soit de l'Etat, soit des communes, soit même des Compagnies de chemins de fer, il n'est question que de déficits dans la caisse, je crois utile d'appeler votre attention sur quelques moyens pratiques propres à remédier à cet état fâcheux. Ici, comme en beaucoup d'autres choses, on va souvent chercher bien loin des remèdes que l'on aurait tout près de soi, si l'on se donnait la peine d'y regarder. Je me permets donc de vous signaler à cet égard deux faits à moi connus qui, pris au sérieux, seraient d'une incontestable utilité.

Dans quelques agréables articles de votre journal, vous nous avez retracé des souvenirs d'autrefois. Je veux, à mon tour, vous reporter aux grandes journées de notre glorieuse révolution de 1845, jours à jamais mémorables qui n'ont pas encore épousé les précieux enseignements qu'ils portent avec eux. Il faisait alors bien froid, et pourtant il y avait partout à Lausanne, sur les places publiques, au Casino, dans les cercles, et surtout dans les cafés et dans les pintes, une animation extraordinaire. En l'Halle de St-Laurent, dans la pinte de l'Union, il y avait un soir une nombreuse assemblée de citoyens. La salle était comble, j'eus grand'peine à m'y faufiler; les orateurs affluaient. Parmi eux j'admirai surtout un citoyen colossal, aux formes athlétiques; il était de Montpreveyres, parlait avec une voix retentissante et lançait des éclairs d'éloquence au milieu d'une foule attentive. On reconstituait l'Etat, on nommait les membres du nouveau gouvernement, on distribuait des places avec une entente parfaite, et déjà l'on jubilait en songeant à tout le bonheur dont notre heureux pays allait être inondé, lorsque, tout à coup, l'un des orateurs eut l'idée de toucher à la finance et de poser la question du traitement des principaux fonctionnaires, notamment des nouveaux conseillers d'Etat... Il se fit un moment de silence... puis une voix s'écria... 3000 fr.!... nouveau silence... oui, je dis et je propose 3000 fr., reprit la voix... Alors on vit se lever majestueusement le colosse de Montpreveyres qui, finissant son verre, s'écria d'une voix de tonnerre : *Trois mille francs! Moi, je fais la place pour la moitié!* ...

Ces paroles furent accueillies avec enthousiasme. On avait compris la portée d'un esprit si éminemment judicieux et économique, et quelle immense influence pourrait avoir sur la marche des affaires et sur le bonheur des contribuables l'adoption d'une pareille mesure. Jugez, en effet, M. le rédacteur, si, depuis 1845, la moitié du traitement de nos honorables conseillers d'Etat avait été mise en réserve, comme celle de la collecte pour les incurables, quelle somme merveilleuse nous aurions aujourd'hui. Surtout si cet esprit d'économie se fut porté sur toutes les administrations et leurs fonctionnaires. Faites le compte et vous verrez : nous n'aurions plus de déficits à signaler, ni dans l'Etat, ni dans les Communes, ni même dans la Compagnie de l'Ouest-Suisse. Il ne serait plus nécessaire d'inventer chaque année de nouveaux impôts, d'augmenter celui sur les chiens, sur la chasse, sur le revenu; nous nagerions aujourd'hui dans l'abondance. Il n'y a pas jusqu'à la société des incurables qui, grâce au bien-être croissant de chaque citoyen du pays, n'aurait plus à crier misère, chacun se faisant un devoir de lui fournir au-delà de ses besoins et de venir en aide à tous les infirmes, à tous les impotents, à tous les boîteux qui, malgré les bons offices de la dite société, doivent nécessairement demeurer en nombre considérable, ce qu'ils sont et ce qu'ils seront jusqu'à la fin.

Malheureusement, M. le rédacteur, l'idée du colosse de Montpreveyres est restée à l'état d'idée et n'a jamais eu son application. Et c'est précisément là que je voulais en venir, pour vous faire remarquer combien peu nous sommes pratiques, nous autres citoyens du pays romand. Tant qu'il s'agit de parler, de faire des discours, de nous épanouir dans de splendides théories... à nous le pompon!... Mais combien nos confédérés de la Suisse allemande nous sont supérieurs, sinon dans les discours, du moins dans la pratique! Je suis heureux de pouvoir appuyer cette assertion d'un fait qui vous fera voir jusqu'à quel degré ils possèdent ce sens pratique dans les questions d'économie administrative. — Je fis, en 1870, une course de plaisir, avec quelques amis, sur le lac des Quatre-Cantons. La journée était belle, les eaux tranquilles et les montagnes resplendissantes. Sur le bateau à vapeur qui nous portait, se trouvait une société joyeuse de chanteurs, gais compagnons, qui chantaient tour à tour

pour égayer la société. L'un d'eux, qui voulut joindre l'utile à l'agréable, raconta, dans une espèce de récitatif un peu difficile à saisir, attendu qu'il parlait un langage, harmonieux, il est vrai, mais un peu guttural, que l'on appelle chez nous *de l'allemand*, mais c'est de l'allemand fédéral ou suisse, que peut-être vous ne connaissez pas et que je vous engage beaucoup à apprendre; il racontait, dis-je, le fait historique suivant :

Il s'agissait d'une commune du canton de Lucerne, assez limitée dans ses ressources, et dans laquelle un crime affreux avait été commis. Le coupable, traduit devant les tribunaux du pays, fut condamné à avoir la tête tranchée par la main du bourreau. Malheureusement, le canton de Lucerne ne possédait plus de bourreau depuis longtemps. Il fallut s'adresser à Uri qui, dès les temps reculés de l'illustre Gessler, avait conservé les bonnes traditions, au point qu'il y a peu d'années encore, et pour utiliser ses loisirs, on faisait administrer la *schlaque* par le bourreau à tout individu assez audacieux pour penser autrement que M. le curé. On s'adressa donc au bourreau d'Altorf. Une délégation du canton de Lucerne lui fut envoyée. L'honnête industriel consentit à se charger de l'exécution du condamné, moyennant la somme de 200 fr., outre les frais de voyage. Cette somme parut exorbitante. La délégation n'osa accepter ce prix sans en référer au Conseil communal assemblé à cet effet. Tous les orateurs se récrièrent. *Deux cents francs ! c'est affreux ! Mais ce misérable ne vaut pas deux cents francs !...* « Je propose, dit enfin un orateur, d'accorder cent francs et de charger M. le syndic d'aller offrir cette somme au condamné, dans sa prison, en lui disant qu'il est impossible d'aller au-delà ; puis, si ce malheureux accepte la proposition, de lui remettre cette valeur, à la condition qu'il se chargera de chercher lui-même un homme du métier qui, pour ce prix, consentira à lui couper le cou. » On conçoit que le criminel n'hésita que pour la forme et qu'il finit par céder... Eh bien ! voyez, M. le rédacteur, l'effet de ce sens pratique dont je vous parlais. Tout fut concilié : l'économie, d'une part, et, de l'autre, pour le public, le résultat fut absolument le même, car, aussitôt les portes de la prison ouvertes, le criminel s'esqua, et dès lors, on ne le revit jamais.

Un de nos abonnés, qui fait chaque année un séjour de plusieurs mois en Algérie, nous envoie les lignes suivantes renfermant de curieux détails sur les mœurs de cette contrée, où de nombreux Suisses sont établis depuis longtemps.

Algérie (province d'Oran), novembre 1875.

Monsieur le rédacteur,

Dans notre temps prosaïque, les gens raisonnables ne croient plus aux Fra Diavolo ; aussi me fais-je un plaisir d'en présenter un à vos lecteurs, authentique, vivant, en chair et en os ; mais pour le rencontrer il faudrait aller en Algérie, et cela sans trop tarder.

Bouziyane, célèbre dans la province d'Oran par toutes sortes de méfaits hardis plutôt qu'odieux, est devenu depuis trois ans légendaire parmi les Arabes : Bouziyane, le terrible Bouziyane, qui arrive sans bruit, à la tombée de la nuit, devant les fermes isolées ou dans les douars perdus au fond des ravins. Il ne vole pas ; il est trop fier pour cela. Lorsque sa réputation fut bien établie, il envoyait ordinairement un émissaire, qui disait : « Bouziyane est là ! Il demande 3, 4, 500 fr. ! » Chose étrange, dans ce pays où tout le monde est armé, où les soldats, les gendarmes, les agents de police sont aussi nombreux qu'en France, on s'est laissé rançonner par cet aventurier !

Un jour, Bouziyane demande des vivres, un autre jour des burnous, de la poudre, etc. Après s'être adressé à de pauvres fermiers, ceux-ci parvinrent à le convaincre qu'ils étaient sans ressources. « Eh bien ! tenez, voici de l'argent pour vous, » fit-il en se retirant. Et nos gens de vanter partout la générosité et la grandeur d'âme du héros. Connue de tous les Arabes de la plaine de l'Habra, pas un ne le trahit. Sa troupe est composée de six à huit hommes.

Bouziyane a une faiblesse ; il aime un peu trop la société des dames, et l'on raconte que plus d'une fois, les gendarmes se présentant à la porte de devant, il s'est échappé par celle de derrière.

Un jour, cinq cavaliers à sa poursuite, fouillent quelques gourbis. Au moment de se retirer, l'un d'eux jette un regard dans une mesure et aperçoit quelques Arabes armés jusqu'aux dents : il décharge son fusil ; les autres ripostent, deux gendarmes sont blessés et, ne se trouvant pas en force, ils s'éloignent, laissant les brigands maîtres du terrain. Depuis ce moment il est avéré parmi les Arabes de la plaine de l'Habra que Bouziyane possède un talisman qui le rend invulnérable.

Une autre fois, passant près d'un aire, il demande aux Espagnols qui travaillent, de l'eau à boire. « Nous n'en avons pas. » Ah vraiment ! et en un tour de main nos hommes sont liés l'un après l'autre aux arbres voisins : « Quand on vous demandera qui vous a ainsi attachés, lui dit-il, vous direz que c'est Bouziyane. »

Mais il s'est compromis en entrant chez les Français. Cet été, à la brume, un brave colon, estropié d'un bras, prenait le repas du soir avec sa famille. Tout d'un coup un Arabe se présente : « Je suis Bourziyane ; tu as rapporté du marché 2000 fr., il me les faut ! Aux portes, aux fenêtres se présentent d'autres Arabes armés de fusils et de poignards. Le colon tremblant : « C'est vrai, tu es bien informé, mais j'ai disposé de cet argent ; il ne me reste que 600 fr., prends-les. »

— Ta montre ; les bijoux de ta femme !

Le pauvre homme ne pouvant se servir de ses mains pour livrer ces objets, Bouziyane lui dit : « Voilà ton cousin, qu'il te fouille, car Bouziyane ne touchera point un impotent. »

L'opération terminée, l'aventurier ajouta :

— Eh bien, tu ne m'offres pas l'absinthe et la cigarette ?